departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

le 14 Septembre 1998

Convocation du Conseil Municipal:

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 29 Septembre 1998

SEANCE DU 25 septembre 1998

Aménagement du Musée d'Agesci - Approbation du dossier d'avantprojet détaillé - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - Demande de subventions

[Annexe]

Président :

Votants: 44

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Annie COUTUREAU

DELIBERATION D98401

Bâtiments

Aménagement du Musée d'Agesci - Approbation du dossier d'avant-projet détaillé - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - Demande de subventions

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale et avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Vous avez eu à examiner et à approuver le programme scientifique et culturel établi par Christian GENDRON, Conservateur des Musées concernant le projet du Musée Bernard d'Agesci.

A la suite et en vue de la réalisation de ce projet, une étude de faisabilité - programme a été effectuée par le cabinet spécialisé A.G.S.P.

Cette étude a été menée en ayant, à ma demande et avec votre accord, comme objectifs majeurs assignés au projet de Musée :

- 1) De regrouper et conserver l'ensemble des collections des musées municipaux : Beaux Arts, Histoire Naturelle et nouvelles sections à savoir, conservatoire des méthodes pédagogiques, bijoux, ganterie et lutherie niortaises.
- 2) De redéployer les collections.
- 3) D'aménager les locaux nécessaires à une démarche pédagogique permettant l'accueil et la formation des enseignants, des scolaires et des groupes associatifs et de développer une action permanente en faveur des jeunes.
- 4) De présenter et muséographier sur le site de l'ancien lycée Jean Macé les collections énoncées ci-dessus et les collections d'Histoire Naturelle.
- 5) De créer des espaces nécessaires pour les expositions temporaires et en particulier pour celles qui présentent un intérêt national ou international.
- Cette étude de faisabilité programme a été approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 1997 et a permis de lancer le concours pour le choix d'un projet et d'une équipe de maîtrise d'oeuvre.
- L'équipe de maîtrise d'oeuvre BROCHET-LAJUS-PUEYO a été choisie par délibération du 15 décembre 1997.
- Je vous rappelle que l'ensemble de l'opération (aménagement et équipements locaux et frais annexes) sur ces bases (étude AGSP et concours) avait été chiffré à 47 MF TTC.
- Au vu de l'étude de faisabilité-programme, l'Etat, tout en étant favorable à ce projet, a demandé, pour pouvoir se prononcer en terme de subvention, que, non seulement l'équipe de maîtrise d'oeuvre soit choisie, mais également que l'avant-projet détaillé soit réalisé et lui soit soumis pour validation.
- L'équipe de maîtrise d'oeuvre BROCHET-LAJUS-PUEYO a procédé aux études détaillées nécessaires et propose un coût prévisionnel travaux et équipements sur lequel elle s'engage de 32,450 MF H.T.
- Ce coût représente une augmentation de 8,89 % par rapport à l'enveloppe financière (29,8 MF H.T.) définie dans le marché signé avec cette équipe et entre dans le taux de tolérance fixé dans ce même marché (10 %).
- Par ailleurs, il vous est proposé d'enrichir le projet par la réalisation de véritables ateliers de restauration décentralisés qui auront pour objet essentiellement la restauration des tableaux (peintures) et des spécimens d'histoire naturelle pour les collections entre Bretagne et Pyrénées.
- Cet outil complémentaire vise non seulement un objectif muséographique, mais aussi économique et pédagogique (visite possible par le public et formation) et se situera dans un réseau d'ateliers à vocation inter-régionale, voire nationale.
- Sur avis du comité de pilotage, il a été souhaité également de reconstituer la marquise côté cour intérieure de l'aile ouest.
- Compte-tenu de ce qui précède, le montant total de l'opération a été chiffré à 58,5 MF TTC.

C'est sur cette base que je vous propose de solliciter les différents partenaires en particulier l'Etat en terme d'aides et de subventions.

Il est bien évident que le Conseil Municipal aura de nouveau à se prononcer sur la réalisation de ce projet important pour la Ville en fonction des réponses (en terme de financement mais aussi de phasage des travaux) en particulier de l'Etat (au niveau du programme initial mais aussi du programme complémentaire (ateliers, marquise).

Le coût global de l'opération comprend les travaux et équipements, mais aussi les honoraires de maîtrise d'oeuvre, contrôle technique, coordonnateur sécurité santé, les frais annexes construction et les frais annexes muséographie.

Le projet est décomposé en deux tranches techniques de réalisation et quatre phases financières.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le programme complémentaire (ateliers et marquise),
- accepter le dossier d'avant-projet détaillé (APD) établi par l'équipe de maîtrise d'oeuvre Brochet Lajus Pueyo,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre fixant le coût prévisionnel "travaux et équipements" à 36.350.000 F H.T. (avec programme complémentaire) et engageant le maître d'oeuvre sur ce coût, la rémunération du maître d'oeuvre passant ainsi de 3.838.240 F H.T. à 4.681.880 F H.T,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les différents partenaires en particulier l'Etat pour obtenir les subventions les plus élevées possible.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

Ordre du jour